

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 17 décembre 2024

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**17-12-2024-11**

Date de convocation le 12/12/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Procurations 2  
Votants : 13

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

**Etaient présents :** Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE et LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Secrétaire de séance élu :** M SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir :** Mme DAUBAS à M CLAVÉ

M LAPÊTRE à Mme BAZIARD

**Étaient absentes:** Mme CAZENAVE et Mme GUITTONNEAU

### **OBJET : SECOURS URGENCE SANS NOM**

Le Conseil Municipal saisit par une assistance sociale de la situation sociale d'une administrée domiciliée sur la commune pour une aide à la subsistance alimentaire et l'annulation de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Le montant de l'aide alimentaire demandée s'élève à cent quatre-vingt-dix euros et l'annulation de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères d'un montant de soixante euros.

Compte tenu de la situation sociale, et de la nécessité pour cet administré, le Conseil Municipal où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré décide de :

DÉCIDE de verser un secours d'urgence de cent quatre-vingt-dix euros directement à l'administrée  
DÉCIDE d'annuler la Taxe d'enlèvement d'Ordures Ménagères pour un montant de soixante euros.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance

